

V2 JFD
Exposé introductif

M. Jean-François Donzier,
Directeur Général de l'Office International de l'Eau,
Secrétaire technique permanent du Réseau International des Organismes de Bassins, RIOB

La situation des ressources en eau dans le monde n'est pas bonne et va continuer de se dégrader. Nous devons prendre en considération les effets du changement climatique qui vont accélérer et accentuer les phénomènes extrêmes. Les solutions techniques existent mais les problèmes sont surtout institutionnels (volonté politique et organisation des institutions). Le manque de moyens financiers est tout aussi préoccupant, si l'on veut pouvoir faire face aux besoins, tant pour satisfaire les demandes en eau douce nécessaire pour le développement économique et social, que pour rattraper le retard pris en assainissement, restaurer les écosystèmes aquatiques dégradés et prévenir les risques naturels.

Pour répondre aux besoins dans le domaine de l'eau des pays du sud, il faudrait plus que doubler l'investissement actuel de 75 milliards de dollars par an, dont les 2/3 proviennent du secteur public. L'aide publique au développement (APD) représente 10 % de l'investissement dans les pays du sud et les budgets centraux des gouvernements de la plupart de ces pays ne pourront pas suivre l'effort d'investissement nécessaire. Dès lors, comment s'y prendre ?

La généralisation de la GIRE, avec une vision pragmatique, doit contribuer à satisfaire l'ensemble des besoins du secteur : outre la mobilisation des ressources, il faut affecter une partie importante des moyens financiers à la préservation des écosystèmes naturels, à la restauration de la qualité de l'eau, à la lutte contre les risques naturels et accidentels : La définition d'un cadre législatif clair et adapté à la situation de chaque pays est indispensable pour assurer une bonne gestion des ressources en eau.

Il est désormais largement acquis que la gestion des ressources en eau doit être organisée et débattue au niveau géographique où se posent les problèmes, c'est-à-dire :

- 1) à l'échelle des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères,
- 2) en s'appuyant sur des systèmes intégrés d'information, permettant de connaître les ressources et leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leur fonctionnement, d'identifier les risques et de suivre les évolutions. Ces systèmes d'informations devront servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des financements des différents bailleurs de fonds,
- 3) sur la base de plans de gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme et donnant une vision commune de l'avenir,
- 4) par la réalisation de programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs, en fonction des moyens financiers disponibles,
- 5) en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe " pollueur-payeur " et de systèmes " utilisateur-payeur ",

- 6) avec une participation à la prise des décisions, à côté des administrations gouvernementales compétentes, des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs. En effet, c'est cette participation qui assurera, dans la concertation, l'acceptabilité sociale et économique des décisions, en tenant compte des besoins réels, des dispositions à agir et des facultés contributives des acteurs de la vie sociale et économique. La décentralisation est la base de l'efficacité des politiques de l'eau.

Pour couvrir l'ensemble des coûts, il faut faire appel à un ensemble de dispositifs financiers dont la mise en œuvre dépendra de la situation et des choix politiques de chaque pays et qui reposeront sur la combinaison, selon le cas, de taxes ou droits versés au budget général, d'amendes pénales, de nouvelles taxes environnementales sur les produits ou activités polluants, de taxes spécifiques affectées directement à la ressource en eau, ainsi que bien sûr de la tarification des services collectifs. Il n'y a donc pas d'outil unique ni de solution miracle ni universelle. Certains systèmes déjà en place fonctionnent, c'est le cas par exemple du système des Agences de l'Eau françaises, mais aussi de la tarification des services collectifs d'eau potable, d'assainissement ou d'irrigation dans la plupart des pays industrialisée et dans de plus en plus de pays en développement .

Si l'on veut voir une amélioration significative de la gestion des ressources en eau, l'important est de faire payer au "bon endroit" : c'est-à-dire que, d'une part, tous ceux qui, par leur action, créent un impact négatif sur le cycle de l'eau (travaux en rivière, prélèvements et rejets), doivent avoir intérêt à réduire les dysfonctionnements qu'ils produisent pour avoir à moins payer et pour contribuer à un développement durable et que, d'autre part, tous les usagers de la ressource doivent payer le prix des services dont ils bénéficient.

L'organisation de la GIRE par bassin selon les six principes fondamentaux énoncés plus haut, offre un cadre pertinent de planification et de mobilisation cohérente des financements, quelque soit le niveau de développement des pays. Elle permet une vision globale des problèmes à résoudre et une mobilisation de tous les acteurs à l'échelle la plus appropriée pour trouver les meilleures solutions, la définition des priorités et des échéances, des économies d'échelle et une meilleure rentabilité des investissements, une solidarité et une équité amont/aval propice à la contribution de tous à la réalisation des objectifs définis en commun.

Bien entendu, des systèmes de péréquation existent et sont appliqués efficacement dans de nombreux pays, pour tenir compte notamment de la capacité contributive des populations les plus défavorisées...

Les panélistes de cet événement parallèle à la CDD 16 sont donc invités à débattre, à la lumière de leur expérience et de leurs réflexions, des meilleurs outils et modalités des financements pour la mise en œuvre concrète de la GIRE dans les bassins.